

Le 20 décembre 2021 à 18h30, 10 élus sont présents, 3 conseillers excusés, dont 2 ont donné pouvoir, 2 conseillers absents. Le Maire informe de l'ordre du jour,

1-Reversement de la TA au Grand-Figeac-Quartier commercial du COUQUET

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) engagé par la Commune de CAPDENAC depuis 2014 et en collaboration avec la Communauté de Communes du Grand Figeac, qui assure désormais la conduite de ce PLU depuis 2017, le projet d'aménagement de la zone commerciale du Couquet a été élaboré, l'objectif étant de faire de cette zone un véritable quartier commercial, une signature urbaine.

Au travers de ce projet, il s'agit de donner une image plus qualitative et paysagère à cette zone commerciale, en y requalifiant la voirie interne par le déploiement de modes doux de circulation en intégrant le trafic existant, en tenant compte de l'aspect paysager, en sécurisant la circulation aux accès à la RD 840 et en intra-zone, et en produisant le réseau d'assainissement collectif.

La Taxe d'aménagement majorée, validée lors du conseil municipal de novembre doit être complétée d'une convention de répartition des montants en application de l'article L 331-2 du Code de l'urbanisme : *tout ou partie de la taxe perçue par la commune peut être reversé à l'établissement public de coopération intercommunale ou aux groupements de collectivités dont elle est membre, compte tenu de la charge des équipements publics relevant sur le territoire de cette commune de leurs compétences, dans les conditions prévues par délibérations concordantes du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ou du groupement de collectivités.* »

Après discussion, le Conseil Municipal, sans en remettre en cause le principe, propose de voter la répartition lorsque que les éléments de chiffrage plus affinés et avérés seront fournis par le Grand Figeac à un stade plus avancé du projet.

2-Dépose de la ligne basse tension à Lavacalerie

La FDEL a confirmé qu'aucune alimentation n'était mise en cause par ce démontage. Cette ligne pourra donc être déposée.

3- Ecole de Saint-Félix – participation

Depuis fin 2013, la commune de Capdenac participe à une partie des frais de fonctionnement de l'école maternelle qui accueille des enfants de familles domiciliées à Capdenac. Un élève y a été scolarisé sur l'année scolaire 2020-2021, la participation s'élève à 774 Euros.

4-Clayrou – maison de pêcheur

Le maire expose que La maison appartient à un particulier qui souhaite la démolir, compte tenu de son état.

Le bâtiment a été reconnu comme ayant une valeur patrimoniale par un expert du Conseil Départemental et un architecte du CAUE

Il est proposé d'aider les propriétaires dans la démarche de transformation de ce bâti en logement social en sollicitant un organisme HLM qui prendrait en charge la réhabilitation et la location.

5-Information PLU

Le maire informe que le PLU est arrêté, présenté et validé par le Conseil communautaire le 14 décembre 2021.

6-Poste de technicien territorial

Le Maire informe qu'un agent du service technique, actuellement agent de maîtrise de catégorie C a réussi le concours des technicien territoriaux et peut donc intégrer la catégorie B.
Après discussion, le conseil valide l'ouverture de poste de technicien territorial et la fermeture du poste d'agent de maîtrise.

7-DETR 2022

La demande de subvention concerne l'installation de toilettes publiques automatisées pour un montant de 34 838 €uros

8-Service Internet convention CDG46

Le maire rappelle qu'il s'agit de renouveler la convention concernant la maintenance du site web de la commune dont le CDG a assuré le développement pour un montant de 430 €uros par an.

9-Questions diverses

Parrainage de candidature à la présidentielle : le conseil rappelle que la liste municipale a été élue sans étiquette et ne se prononce pas.

le maire lève la séance à 21H28.